

DECRET

N°D/2001⁰²⁹/PRG/SGG

PORTANT RAPPEL DE DIPLOMATES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Loi Fondamentale,

Vu le Décret n°D/99/004/PRG/SGG du 8 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre,

Vu le Décret n°D99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, modifié par les Décrets n°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, N°D/2000/046/PRG/SGG du 03 juin 2000 et N°D/2000/050/PRG/SGG du 07 juin 2000, nommant les membres du Gouvernement,

Vu le Décret N°D2000/049/PRG/SGG du 07 juin portant modification de la structure du Gouvernement ;

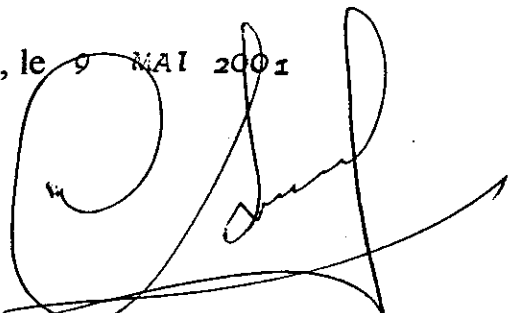
DECRETE

Article 1^{er} : Les Ambassadeurs dont les noms suivent sont rappelés :

- Monsieur Mamady DIAWARA, précédemment Ambassadeur de Guinée en Ethiopie ;
- Monsieur Mohamed Aly THIAM, précédemment Ambassadeur de Guinée aux Etats-Unis d'Amérique ;
- Monsieur Cheick Aliou CONDE, précédemment Ambassadeur de Guinée à Cuba.

Article 2.- : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 9 MAI 2001


GENERAL LANSANA CONTE